

Gestion Financière	Adoption :	CD du 19.05.2006
Cotisations - Licences - Inscriptions -Tarifs Remboursements	Entrée en vigueur:	01 septembre 2008
	Validité:	Saison 2006/2007
	Remplace:	Cotisations et Inscriptions 2005/2006
	Nombre de pages:	2

1. COTISATION CLUBS

La cotisation (timbre local) est fixée à **4 €** par licencié à tous les clubs affiliés FFBA du département de la Mayenne

2. INSCRIPTIONS & MONTANTS

Les inscriptions et montants aux différentes compétitions organisées par le Comité Départemental Badminton Mayenne sont les suivants:

2.1 Championnats départementaux

Le montant de la participation pour chaque équipe aux Championnats départementaux D1,D2,D3,D4...est fixé à **50,00 €**.

Cette cotisation est à régler lors de l'inscription des équipes au début de la saison avant le début des Championnats

2.2 Coupe Codep53 Badminton

Le montant de la participation pour chaque équipe à la Coupe Codep53 Badminton est fixé à **40,00 €**. Cette cotisation est à régler lors de l'inscription des équipes avant le début de cette compétition.

2.3 Championnat Individuel Départemental Adultes

Le montant de la participation pour chaque joueur(se) sur le CID53 Adultes est de :

- **1 tableau : 5.00 €**
- **2 tableaux : 8.00 €**
- **3 tableaux : 10.00 €**

2.4 Trophée Départemental Jeunes Mayenne TDJ53

Le montant de la participation pour chaque joueur(se) par journée de TDJ53 est de **5.00 €**.

2.5 Stage Jeunes

Le montant de la participation pour chaque stagiaire Jeune par jour est de **5.00 €**

2.6 Stage Adultes

Le montant de la participation pour chaque stagiaire Adulte par jour est de **5,00 €**

2.7 Encadrement Club ADBM (Agent Développement Badminton Mayenne)

Encadrement 1 heure Club **25,00 €**

2.8 Inscriptions Régionaux Jeunes et Adultes et Inter-Codep

Les Compétitions suivantes sont prises en charge par le Comité Départemental Badminton Mayenne à hauteur **de 70% si il y a déplacement CODEP.**

- Trophée Régional Jeune

2.9 Inscriptions Inter-Codep

Les inscriptions sur les Compétitions suivantes sont prises en charge par le Comité Départemental Badminton Mayenne

- Inter-Codep Jeunes
- Inter-région Inter-Codep
- Phase finale Inter-Codep

3. REMBOURSEMENT FRAIS

3.1 Indemnités Kilométriques

Les distances entre ville sont prises à partir de <http://www.viamichelin.com>

La base de remboursement est de **0,18 € par Km**

3.2 Remboursement Frais

Le Comité Départemental Badminton Mayenne rembourse les frais sur les Compétitions suivantes

- **Inter-Codep**

Plateau repas

Hébergement

Frais de route

Location Mini Bus

remboursement à hauteur 50 % par personne

remboursement à hauteur 50 % par personne

0,18 € par Km

Sur facture